

LES CURIEUSES PRATIQUES DE LA COMMISSION EUROPÉENNE DE GAINS

Soit. Vous n'êtes pas né de la dernière pluie et vous ne croyez pas un instant aux affirmations de la **COMMISSION EUROPEENNE DE GAINS (CEG)** : « Vous avez gagné la somme totale de 1 490 000 €. »

Plusieurs points ont immédiatement attisé votre méfiance :

- Un intitulé pompeux qui n'a aucune existence officielle
- Une adresse postale à Munich
- L'interview exclusive d'un savant-chercheur-mathématicien au nom prédestiné **Roger GAGNEUR**, totalement inconnu des moteurs de recherches

D'autres points ont irrémédiablement compromis votre envie d'y donner suite :

- Le fait de vous réclamer des frais forfaitaires de 30 e (de plus, à régler uniquement sous forme d'espèces)
- Le fait de vous demander de joindre un RIB - relevé d'identité bancaire - (la **COMMISSION EUROPÉENNE DE GAINS** semble ignorer que le terme est désormais l'IBAN) sous peine de « déchéance de vos droits de nouveau millionnaire. »

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)